

(N° 7.)

---

**SÉNAT DE BELGIQUE.**

---

SESSION DE 1888-1889.

---

**Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des  
Finances pour l'exercice 1889.**

*(Voir les nos 100, XI, session de 1887-1888, 4, XI et 27, session de 1888-1889,  
de la Chambre des Représentants.)*

---

**LÉOPOLD II, ROI DES BELGES,**

**À tous présents et à venir, Salut.**

**Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :**

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère des Finances est fixé, pour l'exercice 1889, à la somme de quinze millions six cent trois mille cinq cent quatre-vingt-cinq francs (15,603,585 francs), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 7 décembre 1888.

*Les Secrétaires,*  
L. DE SADELEER.

*Le Président de la Chambre  
des Représentants,*  
P. TACK.

BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES  
POUR L'EXERCICE 1889.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>			
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>			
1	Traitement du Ministre . . . . .	21,000 »	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'Administration centrale. — Traitements de disponibilité. . . . .	919,350 »	
5	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc. . . . .	73,000 »	
4	Frais de tournées . . . . .	5,400 »	
5	Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Administration centrale. . . . .	2,000 »	1,367,290 »
6	Matériel . . . . .	146,100 »	
7	Magasin général des papiers . . . . .	166,140 »	
8	Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie . . . . .	4,200 »	
9	Service de la monnaie . . . . .	12,400 »	
10	Documents statistiques. . . . .	18,000 »	
<b>CHAPITRE II.</b>			
<b>ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.</b>			
11	Traitements des agents du Trésor . . . . .	164,800 »	
12	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents. . . . .	45,700 »	210,500 »
<b>CHAPITRE III.</b>			
<b>ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.</b>			
13	Surveillance générale. Traitements . . . . .	483,350 »	
14	Service de la conservation du cadastre. Traitements . . . . .	719,800 »	
15	— des contributions directes, des accises et de la comptabilité. {	Traitements fixes . . . . .	2,145,450 »
16		Remises proportionnelles et indemnités <i>(crédit non limitatif)</i> . . . . .	2,265,000 »
17	— des douanes et de la recherche maritime . . . . .	5,101,425 »	
(Les excédents disponibles sur les articles 15, 15, 19 et 20 pourront être reportés à l'article 17.)			
18	— des essais des ouvrages d'or et d'argent . . . . .	9,500 »	11,868,530 »

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
19	Suppléments de traitement . . . . .	250,000 »	
20	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés .	50,000 »	
21	Frais de bureau et de tournées . . . . .	94,580 »	
22	Indemnités, primes et dépenses diverses . . . . .	545,200 »	
23	Police douanière . . . . .	5,000 »	
24	Matériel. . . . .	201,425 »	
<b>CHAPITRE IV.</b>			
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.			
25	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre . . . . .	495,500 »	
26	Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non remplacés .	12,800 »	
27	Frais de bureau et dépenses diverses . . . . .	46,300 »	
28	Traitements du personnel du domaine . . . . .	104,780 »	
29	Remises des receveurs. — Frais de perception ( <i>crédit non limitatif</i> ) .	1,528,685 »	2,112,465 »
30	— des greffiers ( <i>crédit non limitatif</i> ) . . . . .	75,000 »	
31	Matériel . . . . .	14,700 »	
32	Dépenses du domaine . . . . .	33,200 »	
33	Domages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris ( <i>crédit non limitatif</i> ) . . . . .	1,500 »	
<b>CHAPITRE V.</b>			
PENSIONS ET SECOURS.			
54	Premier terme des pensions à accorder éventuellement . . . . .	27,200 »	
55	Secours à d'anciens employés, veuves et familles d'employés qui n'ayant pas de droit à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	13,700 »	40,900 »
<b>CHAPITRE VI.</b>			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
36	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	3,900 »	3 900 »
<b>TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DES FINANCES. . fr.</b>		»	<b>15,603,585 »</b>